

Conditions Générales Spécifiques pour « Boost by Sesame »

1.- Champ d'application

Ces conditions générales régissent la licence d'utilisation accordée par SESAME HR au CLIENT en relation avec Boost by Sesame (ci-après dénommé « Boost by Sesame »), qui est offert en tant que service accessible via Internet (URL : <https://boost.sesamehr.fr>).

Dès lors que le CLIENT accepte ces conditions générales, SESAME HR lui concède une licence d'accès et d'utilisation de Boost by Sesame selon le plan sélectionné et les fonctionnalités qu'il comprend.

2.- Conditions d'utilisation et durée de la licence

La concession de la licence pour Boost by Sesame est gratuite, tant pour les nouveaux CLIENTS que pour ceux utilisant un SERVICE précédemment acheté auprès de SESAME HR via le tableau de bord.

SESAME HR se réserve le droit de suspendre la licence pour Boost by Sesame à tout moment sans préavis, de résilier la licence gratuitement, et de proposer son utilisation en contrepartie d'une RÉMUNÉRATION.

La licence pour Boost by Sesame est concédée à titre illimité; néanmoins, SESAME HR se réserve le droit de suspendre ou de résilier la concession de la licence à tout moment, sans obligation de justifier quelque motif que ce soit.

3.- Conditions de paiement

Advenant que la licence soit modifiée de gratuite à celle exigeant une RÉMUNÉRATION, et le CLIENT souhaite continuer d'utiliser Boost by Sesame, celui-ci doit sélectionner le plan avec la durée qui correspond le mieux à ses besoins.

Lors de la sélection initiale ou d'un changement de plan, le calcul de la durée de la relation contractuelle commencera, selon les conditions générales publiées au moment de la sélection, incluant la RÉMUNÉRATION, qui demeurera fixe pour la durée de la période de validité.

Toute modification du plan d'abonnement du CLIENT pendant la durée de la relation contractuelle sera soumise aux conditions générales publiées par SESAME HR sur le site web d'où l'abonnement est effectué au moment de la modification.

À l'expiration du plan d'abonnement, le contrat se renouvellera automatiquement pour la même durée que le terme initial, selon les conditions générales en vigueur sur le site web de SESAME HR au moment du renouvellement, sauf si le CLIENT a dûment communiqué son intention de ne pas renouveler au moins trente (30) jours avant la date de fin de la période initiale ou de l'une de ses extensions.

Le CLIENT peut exercer son droit de ne pas renouveler via le tableau de bord SaaS.